

Le projet fibre en 10 questions

1 | Pourquoi la fibre ?



Accéder à Internet à très grande vitesse !

Un **débit stable**, un **usage simultané optimal** pour toute la famille et **des téléchargements ultra-rapides !**



ADSL ⚡ **FIBRE**

La fibre vient progressivement remplacer l'ADSL, qui s'appuie sur le réseau téléphonique.



1 FICHER
de 50 Mo
en 0,8 sec
(ADSL 50 sec)



1 ALBUM
de 250 Mo
en 4 sec
(ADSL 4 min 16 sec)



1 FILM HD
de 5Go
en 1 min 20 sec
(ADSL 1h23)

Améliorer la vie quotidienne des habitants

Développer **la télémédecine**, **l'éducation à distance**, **le télétravail**, **les services publics dématérialisés et innovants...**

Renforcer notre économie

Attirer des entreprises

Améliorer leur productivité, leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés (*visioconférence, cloud, transfert et partage de données...*).

Faciliter le télétravail

Innover : coworking, tiers lieux, fablabs...

2 | Pourquoi un projet public ?

Pour garantir l'accès de tous au très haut débit, même dans les zones les plus reculées

! DORSAL déploie la fibre pour le compte de ses collectivités membres (*Région, Départements et EPCI*), là où les opérateurs privés n'ont pas déclaré leur intention de la déployer la fibre. Dans les zones AMII* et AMEL* ce déploiement est assuré par Orange.

* Appels lancés dans le cadre du programme national très haut débit.
AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.
AMEL : Appel à Manifestation d'Engagements Locaux

Un projet d'ampleur comparable au déploiement des réseaux téléphonique ou électrique à leurs époques.

Sur les 3 départements du Limousin

220 000 lignes **OPTIQUES**
À CONSTRUIRE D'ICI 2024

dont 150 000 d'ici 2021



13 500 km DE **CÂBLE** à déployer



MOINS DE 10 ans DE TRAVAUX
contre 100 pour déployer l'électricité)



Un grand projet public financé par vos collectivités

Avec le soutien de

3 | Le montant des travaux ?

Un investissement 100% public de 381,5 millions d'euros pour couvrir la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne, **co-financé par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements, ainsi que des Collectivités locales** concernées par les travaux.

Un coût moyen de 1700€ par ligne (1 ligne = 1 foyer ou 1 local d'activité raccordable)

! SOLIDARITÉ : Les intercommunalités financent une participation forfaitaire à la ligne identique sur tout le territoire limousin, quel que soit le coût de déploiement réel.



4 | Qui fait quoi ?



Maître d'ouvrage du projet pour compte des collectivités, conçoit et construit le réseau fibre via des entreprises travaux.



Exploite et commercialise le réseau public via une DSP (Délégation de service public).

Cette société 100% publique intervient sur 7 départements de Nouvelle-Aquitaine (Charente, Landes, Lot-et-Garonne, Dordogne, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne).

Les opérateurs Fournisseurs d'accès internet (FAI)

Louent le réseau et proposent des offres de services aux particuliers / entreprises.

! En louant le réseau public aux opérateurs FAI, des recettes sont générées pour financer les investissements, assurer l'entretien du réseau, développer de nouveaux usages. Elles permettent de réduire la part de financement des Départements et des intercommunalités, via des mécanismes de prêts contractés par DORSAL ou d'avances remboursables.

5 | Déploiement aérien / souterrain : quelle logique ?

DORSAL privilégie la réutilisation des infrastructures existantes, souterraines lorsqu'elles existent, ou aériennes (appuis électriques et télécom) dans le cas contraire.

Déployer la fibre en aérien : de 2 à 3 X moins cher qu'en souterrain

DORSAL tente toujours d'anticiper les programmes d'enfouissement de réseaux existants pour s'y associer en posant des fourreaux, en étroite collaboration avec ENEDIS et les autorités concédantes (syndicats d'énergie).

6 | Comment s'organise le déploiement ?



Le réseau fibre dit « de distribution » se déploie progressivement, par « plaques » de 500 foyers environ, organisées autour d'un NRO. Ces périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. C'est pourquoi tous les habitants n'ont pas toujours accès à la fibre au même moment.

7 | La durée moyenne des travaux ?

Pour le réseau de distribution

6 mois d'études (relevés de terrains et modélisation du réseau)

6 mois de travaux (génie civil, déroulement des câbles, soudures, tests)

3 mois pour la commercialisation (installation des équipements des opérateurs FAI sur le réseau construit)



! Ces durées moyennes peuvent varier en fonction de la complexité des déploiements. Nous vous invitons à prendre contact avec DORSAL ou ses entreprises travaux avant de communiquer sur des délais.

Parallèlement, certaines sections du réseau dit « de collecte » (les artères principales) sont en cours de finalisation. **Pour 10 km de réseau : 3-4 mois de d'études 2-3 mois de travaux.**

8 | Quand serai-je éligible ?

Le site nathd.fr propose un outil d'éligibilité, avec 2 niveaux :

- » Un calendrier prévisionnel de déploiement par année à l'échelle du territoire.
- » Une information personnalisée en renseignant son adresse postale.

Le site permet également de consulter la liste des opérateurs FAI proposant des offres sur le réseau public, un réseau neutre et ouvert à tous.

9 | La fibre est là ; comment me raccorder ?

ACCÈS À LA FIBRE	ABONNEMENT			RACCORDEMENT		ACCÈS AU SERVICE
1 ⇓	2 ⇓	3 ⇓	4 ⇓	5 ⇓	6 ⇓	7 ⇓
Je teste mon accès à la fibre sur nathd.fr	Si j'ai accès à la fibre, je choisis un opérateur.	Je teste mon accès aux offres fibre de l'opérateur sur son site Internet. Si je n'ai pas accès à ses services, je peux en choisir un autre.	Si j'ai accès à ses offres fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix.	Une fois que je suis abonné, mon opérateur me contacte pour prendre un rendez-vous de raccordement.	4 semaines max. après mon abonnement, un technicien de raccordement vient à domicile installer la fibre et une ligne optique sur laquelle sera branchée la box.	Dès la fibre et que la box de mon opérateur est en service, j'ai accès au meilleur d'Internet.

! Raccordement gratuit : Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

10 | Des questions, quels interlocuteurs ?

Pour le grand public,

» Pour toute question sur leur éligibilité ou le raccordement final :



Exploite et commercialise le réseau DORSAL

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

www.nathd.fr

» Une fois l'abonnement à la fibre souscrit, l'opérateur FAI choisi devient l'interlocuteur !

Pour les élus et leurs services techniques,

» Pendant les travaux : votre interlocuteur DORSAL et ceux des entreprises travaux

» En cas de dommage constaté sur le réseau construit, un service de déclaration est accessible en ligne <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

Un grand projet public financé par vos collectivités

Avec le soutien de



VOS INTERCOMMUNALITÉS

